



**JANVIER
2016**

Hirel

Bulletin d'informations municipales

Vildé-la-Marine



TAP à la plage



Ludothèque communale, univers variés pour un plaisir assuré



Salle intergénérationnelle... pour 2016 !

Le mot du maire

Chers concitoyens,

Cette année encore, j'ai le plaisir de vous présenter notre bulletin municipal. Mais avant tout, je voudrais m'associer à la douleur des familles endeuillées par les horribles attentats qu'a subis notre pays.

2015 a vu pour Hirel le changement de canton ; dorénavant, nous faisons partie du canton de Dol-de-Bretagne. En ce qui concerne nos investissements, nous poursuivons nos efforts d'aménagement. En matière de voirie, le revêtement de la VC2 entre les Alleux et la Ville-es-Fleurs a été fait après l'aménagement des rues des Grèves et de la Maraze. A Vildé-la-Marine, nous venons de terminer l'allée piétonne sur la Grande Rue ainsi que la création d'un réseau pluvial et d'un arrêt de bus accessible aux personnes handicapées, celui-ci avec la collaboration de Saint-Malo Agglomération. Un agrandissement du parking du cimetière a été également réalisé ainsi qu'un accès au cimetière depuis le parking pour plus de sécurité.

Des travaux ont par ailleurs concerné nos bâtiments communaux. Nous avons procédé au changement des fenêtres de la mairie et de la porte du point lecture de Vildé-la-Marine, à la réfection du plafond et de l'éclairage de notre salle des fêtes.

La gestion de notre commune est saine et 2016 sera porteuse de projets. Notre salle intergénérationnelle pour laquelle nous disposons d'une autorisation à construire verra le jour dans l'année. Les appels d'offres seront lancés courant janvier et les travaux pourraient débuter en mars/avril. Notre lagune d'assainissement sur Hirel arrive à saturation. Des études d'agrandissement sont en cours et l'acquisition de terrains pour la réalisation de l'extension est également en négociation.

Autre sujet à évoquer, le Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM)! Rappelons qu'il a été prescrit en 2010 et qu'il nous bloque depuis lors dans le développement de notre urbanisation. Certes la dernière mouture du projet présentée par l'Etat apporte quelques améliorations (des possibilités existent dans nos 2 centres-bourgs) mais de nombreuses incertitudes persistent et le projet ne répond pas à nos principales attentes. Ainsi le Conseil Municipal a émis un avis défavorable au PPRSM au mois de décembre dernier et une enquête publique devrait se dérouler en mars 2016. Vous aurez par conséquent la possibilité de vous exprimer et je vous y encourage vivement.

Autre ombre au tableau, la baisse des effectifs dans notre école. Merci aux parents qui font confiance à l'équipe enseignante et contribuent ainsi au maintien de nos 4 classes. J'en profite pour saluer notre directeur Monsieur Chesnaud ainsi que les enseignantes. Merci pour leur travail de qualité et leur énergie. J'encourage également le Conseil Municipal des Enfants, petits élus en herbe qui siègent tous les mois.

Enfin, je remercie le Conseil Municipal et le Conseil du CCAS pour leurs implications dans la vie communale. Je pense également à l'ensemble des agents de la commune et du CCAS ainsi qu'aux différentes associations de la commune.

Je suis conscient de tous les travaux qui nous restent à réaliser mais je reste confiant. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2016, qu'elle vous apporte santé, bonheur et la joie du bien vivre ensemble.

Michel Hardouin, le Maire

**"Liberté et fraternité plus fortes
que fanatisme et barbarie."**



SOMMAIRE

- P.2 CCAS
- P.3 Finances
- P.4/7 Principales délibérations du Conseil Municipal
- P.8 Informations pratiques
- P.10 Focus enfance
- P.12/15 Vie associative

Directeur de publication
Michel Hardouin

Mise en page & impression
Imprimerie Doloise

Conseil Municipal

Le Maire : HARDOUIN Michel. **Les Adjoints au Maire :** GUERINEL Pierrette, 1^{er} Adjointe, COSSONNIERE Alain, 2^e Adjoint, BECHEREAU Henri, 3^e Adjoint. **Les conseillers délégués :** DROVAL Annick et GASNIER Jean-Pierre. **Les conseillers (par ordre défini par le tableau du Conseil Municipal) :** BOUAISSIER Michelle, DEROUSSEAU Olivier, GUERCHE Marie-Annick, LE GREVESE Daphné, GASNIER Lucien, LEROY Gérard.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal tiennent à rendre hommage à Monsieur Joseph MANCEL, ancien conseiller municipal de 1971 à 1977, décédé le 9 mai 2015.

Accessibilité : Agenda programmé

Les communes sont responsables de la mise en accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public (ERP : mairie, école, église, salle des fêtes...). La commune de Hirel a satisfait à l'obligation de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap) avant l'échéance du 27 septembre 2015. Il s'agit dans notre cas d'un Ad'ap patrimonial, c'est-à-dire un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité de nos différents ERP (de nos 2 églises à l'espace jeux sur la grève, soit 12 au total dont 2 demandes de dérogation ascenseurs). Cette mise en conformité avec l'obligation d'accessibilité sera effectuée dans le respect de la réglementation, dans un délai fixé de 6 ans, avec programmation des travaux et engagement financier, évitant les sanctions administratives et pénales prévues par la loi.

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune est intervenu en 2015 en aides aux familles en difficulté, en participations financières pour l'école et les ateliers TAP (Temps d'activités périscolaires), en achat de vêtements de travail pour ses agents CCAS, en l'acquisition d'un nouveau défibrillateur pour Vildé-la-Marine, en participation à l'opération 'Brioche de l'Amitiés' et en organisant des séances de révision du Code de la Route et d'initiation à l'usage du défibrillateur ainsi que le traditionnel repas des aînés et la distribution de colis à domicile en novembre dernier.

Rappelons ici que le CCAS réalise des missions d'aide à la personne via ses 4 agents. Le coût de la prestation est défini par le département. Il était de 20.10 euros de l'heure en 2015 ; la facturation CCAS prend en compte les éventuelles contributions des divers organismes financeurs (département, mutuelles, caisses de retraites, MDPH...).



Colis CCAS

Portage de repas

La commune de Hirel a signé une convention avec l'association AMPER pour le portage des repas à domicile. La convention permet de ne pas payer de cotisation annuelle.



Les formules suivantes sont proposées :

Formule midi :	
10,45 €	le repas pour 1 personne seule
9,45 €	le repas pour 2 repas commandés
Formule soir :	
10,15 €	le repas pour 1 personne seule
9,45 €	le repas pour 2 repas commandés
Formule midi = soir :	
16,15 €	les 2 repas pour 1 personne seule
15,10 €	les 2 repas pour 2 formules commandées

Basés sur des plats traditionnels, les menus sont copieux. Ils se composent de six éléments sélectionnés par une diététicienne. Vous avez le choix midi et soir avec possibilité de réponse personnalisée pour les personnes ayant une prescription de régimes spécifiques : pauvre en sucre, pauvre en graisse, pauvre en résidu. Nouveau : Pour les personnes ayant des troubles bucco-dentaires et/ou de déglutition ou ayant des difficultés à utiliser la fourchette et le couteau, un menu à texture modifiée leur est spécialement réservé. Seuls les viandes et les légumes sont concernés. Ils sont moulinés et présentés séparément sans surcoût. Ils conservent ainsi leur saveur et leur goût d'origine.

Contacter AMPER, Tiphaine GERGAUD au 02 97 46 53 14 ou amper.prad@msa-services.fr
Informations sur www.amper.asso.fr

Téléassistance des personnes à domicile



Présence Verte est une association proposant un service de téléassistance aux personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h /24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile. En cas de nécessité, l'abonné lance un appel et est directement mis en relation avec un opérateur qui identifie ses besoins et avertit le réseau de solidarité (voisins, amis...) ou les services d'urgence (pompiers, SAMU)

Installation 24.50 € grâce à au partenariat de la commune avec Présence Verte et abonnement mensuel de 20.90€ (hors option) Options : Le Bracelet détecteur de chutes déclenche l'alarme et la procédure de secours automatiquement en cas de chute brutale et la TAMO (télé assistance mobile) permet de géolocaliser, de dialoguer et de faire intervenir directement les secours.

Pour plus de renseignements, contactez PRESENCE VERTE au 02.99.01.81.07 ou sur le site Internet www.presenceverte.fr

Le CLIC

La commune de Hirel adhère au CLIC (**Centre Local d'Information et de Coordination de la Côte d'Emeraude**). Le CLIC est un service financé essentiellement par le Conseil départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à l'intention des personnes de plus de soixante ans, des personnes handicapées et de leur entourage.

Le CLIC informe, conseille et aide gratuitement à la constitution des dossiers de demande de prises en charge financières, notamment pour les services ménagers.

Les locaux sont situés à Dinard (proximité hôpital Gardiner) mais une permanence se tient de 9h à 12h les jeudis à Cancale, au 49 rue du port (2ème et 4ème jeudi de chaque mois), les mardis à la Gouesnière à la mairie (tous les mardis) et les jeudis à Châteauneuf à la mairie (1er et 3ème jeudi de chaque mois). De préférence sur RDV.

CLIC, 1 rue Henri Dunant, 35800 DINARD 02 99 16 88 76

Bilan financier

Comptes arrêtés au 16/12/2015.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
■ Charges à caractère général (entretien bâtiments, voirie, terrains, prestataires, assurances, énergie et télécom...)	212 001 €
■ Charges de personnel et frais assimilés	330 671 €
■ Autres charges de gestion courante (subventions associations, diverses adhésions SDISQ, SIAJE...)	100 586 €
■ Charges financières (intérêts d'emprunt)	28 242 €
TOTAL	671 500 €

Ecole publique Le Long Sillon (environ 80 élèves)

Les dépenses affectées sur 2015 à l'école s'élèvent à 77 071 € (personnel, fournitures diverses, dépenses liées au bâtiment, piscine, transports sorties scolaires,,)

Le 27 novembre 2015, la Préfecture a arrêté le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques en référence avec les dépenses de 2014.

Il est de 369 € en élémentaire et de 1 136 € en maternelle.

Pour Hirel, il était de 388 € en élémentaire et de 1 674 € en maternelle,

Temps d'Activités Périscolaires (TAP), activités gratuites et non obligatoires (effectif moyen : 50 enfants)

Les dépenses affectées sur 2015 aux TAP s'élèvent à 26 372 € (personnel, matériels divers, intervenants extérieurs, ...)

Les dotations de l'Etat pour ce programme sont en 2015 de 12 810 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
■ Emprunts et dettes assimilées(remboursement du capital)	53 432 €
■ Remboursement emprunt relais 2015	220 000 €
■ Opérations d'équipement ***	352 707 €
■ Opérations non affectées (droit d'usage de logiciels)	4 170 €
TOTAL	576 877 €

*** Principales opérations d'investissement sur 2015 :

Voie (reliquat rues de Grèves et Maraze, VC2 route de Mirlange et aménagement RD 155 Grande Rue à Vildé-la-Marine) : 196 777 €

Effacement des réseaux (Reliquats rues de la Motte et du Domaine) : 34 402 €

Eclairage public (Rue des Ecoles) : 5 586 €

Réfection du court de tennis : 7 539 €

Cimetières (columbariums et création d'une porte) : 17 014 €

Parking cimetière Hirel : 14 388 €

Travaux sur bâtiments communaux (mairie, point lecture et salle des fêtes) : 23 694 €

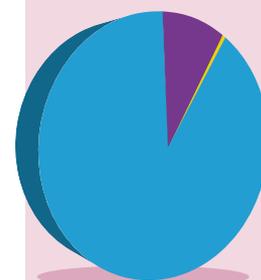
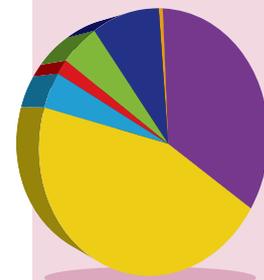
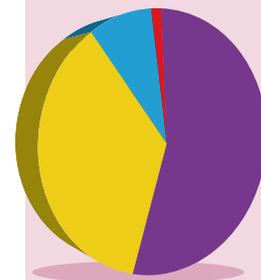
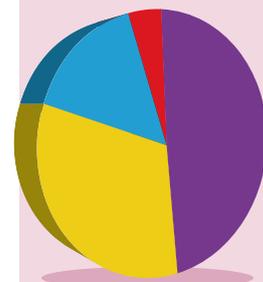
Salle intergénérationnelle : 47 430 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
■ Atténuations de charges (indemnités agence postale et indemnités journalières)	15 422 €
■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (facturation périscolaire, location matériel, concessions funéraires..)	37 117 €
■ Impôts, taxes et droit de place aire de camping-cars**	413 091 €
■ Dotations, subventions et participations	330 702 €
■ Autres produits de gestion courante (location salle, loyers)	44 821 €
■ Excédent de fonctionnement du lotissement Le Bellevend	83 500 €
■ Autres (remboursements assurance suite sinistres)	3 301 €
TOTAL	844 453 €

** Détails impôts RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe d'habitation	174 259 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	124 092 €
Taxe foncière sur propriété non bâties	25 292 €
Dotations de solidarité communautaire (Saint-Malo Agglomération)	39 196 €
Attribution compensatrice (Saint-Malo Agglomération)	19 836 €
TOTAL	382 675 €

TAUX D'IMPOSITION 2015	Taux communal année 2015	Taux communal année 2014
Taxe d'habitation	11,70%	11,47%
Taxe foncière sur propriétés bâties	13,88%	13,61%
Taxe foncière sur propriété non bâties	39,80%	39,02%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
■ Dotations, fonds divers et réserves (récupération TVA, taxe d'aménagement)	305 268 €
■ Subventions d'investissement	27 726 €
■ Emprunts et dettes assimilées	735 €
TOTAL	333 730 €



Principales décisions du Conseil Municipal en 2015

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2015.

Séance du 21 janvier

Aménagement de la « Grande Rue » - Maîtrise d'œuvre.

Après une partie des rues des Tourailles, des Grèves et de la Maraze, la municipalité souhaite continuer ses efforts de mise en sécurité et d'accessibilité. A ce titre, le Conseil Municipal décide, le long de la Grande Rue à Vildé-la-Marine, de l'aménagement de trottoirs et de zones de stationnement pour l'accessibilité et la mise en sécurité des piétons. Parallèlement à ces travaux, une solution sera apportée pour régler les problèmes récurrents d'évacuation des eaux pluviales du secteur.

Le conseil municipal retient le bureau d'études ATEC OUEST de Pacé en qualité de maître d'œuvre pour ces travaux d'aménagement. Une subvention de 40% a été accordée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Programme voirie 2015 - Réfection partielle de la VC n° 2 dite 'Route de Mirlange'

Cimetières - Détermination de la durée et du montant des concessions.

Le conseil municipal arrête, au 1er février 2015, les durées et les tarifs des concessions des deux cimetières de la manière suivante :

Concession de 30 ans	200 €
Concession de 50 ans	350 €

Columbariums

Des columbariums ont été mis en place dans nos 2 cimetières en 2015. Les durées et tarifs des concessions correspondants sont les suivants :

Concession de 15 ans	350 €
Concession de 30 ans	600 €
Dispersion des cendres L'inscription sera maintenue durant 15 ans.	50 € + prix coûtant de la plaque arrondi à l'entier supérieur (à savoir 34 € en 2014).

Séance du 18 février

Cimetières - Reprise des concessions en état d'abandon - Lancement de la procédure.

Suite à un état des lieux effectué dans les cimetières communaux, il a été constaté que plusieurs de concessions n'étaient plus entretenues par les familles. Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence des cimetières, une procédure de 'Reprise de concessions' a été engagée pour remédier à cette situation, conformément aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réfection du court du terrain de tennis communal

La dernière réfection datant de 10 ans, le conseil municipal décide de la réfection du court de tennis et retient pour ces travaux et l'installation d'un brise vent, la société Tennis Chem Industries de Gradignan(33).

Séance du 8 avril

Approbation des comptes administratifs 2014 de la commune et des budgets annexes.

Budget Primitif communal 2015 - Vote des taux d'imposition

Vote du Budget Primitif communal et des Budgets Primitifs annexes 2015

Salle intergénérationnelle - Analyse des sols, contrôle technique et mission SPS - Choix des bureaux d'études.

Le conseil municipal retient en qualité de bureaux d'études pour le suivi de la création de la salle intergénérationnelle rue des Alleux les entreprises suivantes :

- Bureau de contrôle : QUALICONSULT de St-Grégoire,
- Mission SPS (Sécurité Protection de la Santé) et conseil électrique : QUALICONSULT de St-Grégoire,
- Etudes de sol : FONDOUEST de St-Grégoire.

Renouvellement du contrat de prestation de service relatif au contrôle et à l'entretien des hydrants.

Le conseil municipal renouvelle le contrat de prestation de service avec la Société VEOLIA pour le contrôle tous les 3 ans et à l'entretien des hydrants, à savoir les 17 bornes à incendie.

Séance du 20 mai

Aménagement de la 'Grande Rue' - Accessibilité de l'arrêt de transport en commun - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune de Hirel et Saint-Malo Agglomération.



'La grande rue vue du cloché de Vildé-la-Marine'

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité de la rive sud de la 'Grande Rue', le conseil municipal autorise le Maire à signer avec Saint-Malo Agglomération, structure compétente en matière de transport, la 'convention de maître d'ouvrage unique' pour la mise en accessibilité du point d'arrêt 'Vildé-la-Marine' en direction du bourg de Hirel. La commune de Hirel assurera ladite fonction. Saint-Malo Agglomération et la commune de Hirel supporteront le montant des dépenses relevant de leurs compétences respectives. Ainsi, les travaux relevant de la compétence transport seront à la charge de

l'intercommunalité et ceux relevant de la compétence voirie seront à la charge de la commune.

Eu égard à la volonté du conseil municipal de considérer en même temps l'accessibilité de l'arrêt de transport en commun et l'aménagement de la Grande Rue, et dans la mesure où le Gouvernement souhaite accroître son soutien à l'investissement public en milieu rural en augmentant le montant global de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le Conseil Municipal charge le Maire de compléter la demande de subvention au titre de cette subvention de l'État.

Rénovation thermique Mairie

En 2015, le Gouvernement a élargi les critères d'éligibilité de la DETR à des opérations telles que les travaux de rénovation thermique et de transition énergétique des bâtiments scolaires et des bâtiments publics à l'exception des églises. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de travaux de rénovation thermique à la mairie consistant à changer des fenêtres et des portes actuellement en simple vitrage. Elles sont anciennes et n'assurent plus leur fonction de bouclier thermique. Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter la subvention de l'État (DETR) ainsi qu'un certificat d'économie d'énergie auprès de la société Picoty.

Organisation d'un service commun 'Droit des sols' via Saint-Malo Agglomération.

Au titre de la Loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (Loi ALUR) du 24 mars 2014, les services de l'État n'instruisent plus les autorisations urbanisme de la commune car Hirel fait partie d'une communauté d'agglomération de plus de 10 000 habitants.

Par conséquent, une solution de prise en charge a été recherchée au niveau de la communauté d'agglomération.

En effet, seules les communes de Saint-Malo et de Cancale disposent d'un service instructeur assuré en régie. En conséquence, 16 communes sur les 18 de l'intercommunalité ne disposent plus à partir du 1er juillet 2015 des services de l'État pour instruire leurs autorisations d'urbanisme.

Ainsi Saint-Malo Agglomération propose de mettre en place un service commun dédié et organisé principalement à partir du service instruction droit des sols de la Ville de Saint-Malo.

Le service commun se compose de 11 agents et il a pour mission d'instruire l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol délivrés sur le territoire de la commune et relevant de la compétence de la commune (permis de construire, de démolir, d'aménager, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, demandes de transfert ou prorogation)

Par ailleurs, le service commun remplira, le cas échéant, des missions de conseil auprès des élus, de veille juridique, d'accueil en amont et le suivi des pétitionnaires, la relation avec les architectes des bâtiments de France ou encore le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le service commun est hébergé dans les locaux de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme de la ville de Saint-Malo, au Fort du Naye, 18 chaussée Eric Tabarly. Le service commun sera facturé aux communes de manière progressive entre 2015 et 2020, pour aboutir en 2020 au même montant par habitant

pour l'ensemble des 18 communes de la communauté d'agglomération, soit 5,43 € par habitant.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service commun 'Droit des sols' de Saint-Malo Agglomération et charge le Maire de signer la convention pour une durée de 6 années.

Déclaration préalable de clôture et permis de démolir – Dispense de demande.

Avec la réforme du droit des sols d'octobre 2007, les administrés étaient dispensés de formuler une autorisation préalable pour les créations de clôture ou une demande de permis de démolir, sauf si la municipalité en exprimait la volonté.

En 2007, le conseil municipal avait instauré une obligation de dépôt d'autorisation préalable pour les créations de clôture (délibération n°50/2007 du 18 septembre 2007) ainsi qu'une obligation de dépôt de permis de démolir (délibération n°51/2007 du 18 septembre 2007).

Dans une volonté de simplification administrative, le Conseil Municipal dispense les administrés de ce type de démarches. Il va de soi que cela ne dispense pas de respecter les règles en la matière (code de l'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme et éventuelles règles de lotissement).

Séance du 8 juillet

Aménagement de la rive sud de la Grande Rue - Choix de l'entreprise et approbation du produit des amendes de police.

Le conseil municipal retient, pour la mise en sécurité et l'accessibilité du cheminement piétonnier de la rive sud de la Grande Rue, l'entreprise SERENDIP de BAGUER-PICAN(35).

Assainissement – Campagne de contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif - Choix de l'entreprise et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal approuve, en vue de réduire les eaux parasites sur la commune, la réalisation d'une campagne de contrôle des branchements individuels au réseau d'assainissement collectif sur deux ans :

- Dans un premier temps, les branchements situés dans l'agglomération de Hirel notamment le secteur du Petit Chatelet soit environ 301 branchements,
- Puis le hameau de la Ville-es-Fleurs, la rue du Bord de Mer, la rue du Littoral et l'agglomération de Vildé-la-Marine soit environ 290 branchements.

Le conseil municipal retient, pour cette campagne, l'entreprise BEDAR de VITRE (35) et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau. **Ce contrôle s'effectuera second trimestre 2016.**

Extension du parking situé à proximité du cimetière de HIREL et percement du mur d'enceinte - Choix des entreprises.

Après avoir précédemment approuvé l'extension du parking du cimetière de Hirel rue du bord de mer, le conseil municipal retient pour la partie 'extension' la société OUEST TP de DINAN (22) et pour la partie 'mur de clôture' l'entreprise de M. TURMEL Bernard de HIREL. Les travaux ont pour vocation

Principales décisions du Conseil Municipal en 2015

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2015.

de stabiliser le terrain communal jouxtant le cimetière pour une superficie totale d'environ 2000 m² pour accueillir des véhicules et de créer une porte d'accès d'au moins 1,50 m dans le mur d'enceinte du cimetière permettant ainsi un accès direct. Le Maire rappelle que la vocation de ces travaux est sécuritaire dans la mesure où le nombre de places de stationnement près du cimetière est actuellement très limité. Les voitures se stationnent le long de la RD 155, axe routier à grands passages.

Cantine municipale – Année scolaire 2015/2016 – Choix de l'entreprise en charge de la fourniture des repas et tarification.

Le conseil municipal approuve la reconduction, pour l'année scolaire 2015/2016, de la convention avec LA CUISINE EVOLUTIVE pour la fourniture des repas à la cantine municipale et augmente, pour la rentrée, les tarifs demandés aux bénéficiaires, à savoir 3 € pour un repas enfant et 4,35 € pour un repas adulte.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort (SIE) – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2014.

Le conseil municipal adopte le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune. Il est public et permet d'informer les usagers du service d'eau potable.

Séance du 7 septembre

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

À compter de cette date et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le conseil municipal s'engage dans un Agenda d'Accessibilité Programmée pour son patrimoine d'ERP et d'IOP restant à mettre en accessibilité.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2014.

Le conseil municipal adopte le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune. Le rapport est public et permet d'informer les usagers de ce service.

Aménagement des rythmes scolaires : Théâtre

Le conseil municipal a approuvé le partenariat avec la compagnie Farce Bleue pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires pour une initiation au théâtre.

Séance du 19 octobre

Aménagement des Temps d'activités Périscolaires (TAP)

Pour l'animation des TAP, le conseil municipal, a approuvé des conventions avec plusieurs partenaires :

- L'amicale laïque de Cancale (découverte sportive, culturelle et loisirs),
- L'École de musique de Cancale (initiation musicale),
- La société AVEL de Hirel (cours de chars à voile et des séances d'éducation à l'air, la faune et la flore de la Grève),
- Le Cirque Fanny Beoutour de Roz-sur-Couesnon (initiation à l'art du cirque : funambulisme, boule géante...)

Intervenants musicaux sur temps scolaire des écoles de musique de Saint-Malo

Le conseil municipal approuve le financement de 10 h d'enseignement musical pour deux classes sur temps scolaire, soit un montant de 416 € par classe.

Séance du 14 décembre

Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM) du Marais de Dol-de-Bretagne – Avis sur le projet soumis à enquête publique.

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de PPRSM, tel que communiqué par Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine par courrier daté du 22 octobre 2015 dans la mesure où il conduit à condamner nos trois futures zones d'aménagement d'ensemble situées en zone inondable à faible ou très faible aléas et en continuité de zones déjà urbanisées,

Le conseil municipal demande la modification du projet avant enquête publique de façon à permettre l'urbanisation des zones susmentionnées ainsi que des cartes sur l'impact des gains de constructibilité apportés sur notre commune par la réalisation des travaux de confortement par réalisation dans un premier temps des travaux de confortement d'éventuelle brèche puis dans un second temps par la mise en état de la digue à une cote de 9,50 m NGF, mesures préconisées par le rapport d'expertise du Conseil Général de l'environnement et du développement durable d'avril dernier.

Archives communales – Recours aux Archives Départementales.

Le conseil municipal consent à l'archivage du fonds documentaire communal constitué depuis le dernier passage des Archives Départementales en 2010.

Construction et gestion d'un ouvrage relais d'alimentation en eau de mer à la pointe de la Varde – Prise de compétence par Saint-Malo Agglomération.

Le conseil municipal approuve l'extension des compétences de Saint-Malo Agglomération à la compétence facultative ainsi libellée :

« Construction et gestion d'un ouvrage relais d'alimentation en eau de mer à partir de la Varde visant à alimenter les entreprises du territoire. »

Subventions aux associations / Commune de Hirel - Année 2015

Référence : Article 22 de la loi du 23 mai 2006

Associations	Montants de la subvention
Comité des fêtes Vildé-la-Marine	801 € + 400 € ***
Comité des fêtes Hirel	801 €
Gym loisirs Hirel	1 223 €
Tennis Club Hirel La Fresnais	Pas de demande
Hirel Tennis Club	287 €
Union Sportive de la Baie	507 €
Amicale Cyclo Vild'Hirel	339 €
AICA La Fresnais/Hirel/Vildé-la-Marine	171 €: attente du siret pour versement
UNC AFN	171 €
Club de l'amitié Hirel/Vildé-la-Marine	171 €
Cuir et chrome	Renonce à la subvention
Art expo	Pas de demande
Association des parents élèves	114 €
SNSM - Station de Cancale	100 €

*** subvention exceptionnelle fêtes des moules

Réserve Communale de Sécurité

En 2011, la commune initialisait son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), plan d'urgence préventif d'un éventuel événement majeur et décidait par la même occasion la création d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC).

Cette réserve est composée de citoyens qui sont prêts à prendre part à des actions de soutien et d'assistance à la population, à l'appui logistique et au rétablissement des activités.

Ses membres appuient également les services chargés de la sécurité civile (pompiers, police, secouristes) dans des situations particulières sans se substituer en aucun cas à eux.

Dans une optique de réactualisation de notre liste de volontaires, nous vous appelons à vous manifester auprès de notre secrétariat en mairie, au 02.99.48.93.93 ou par mail à mairie.hirel@wanadoo.fr pour renouveler votre inscription ou pour rejoindre l'équipe.

Taxe de séjour

La Taxe de séjour instaurée sur la commune est de 0,30 € par jour et par personne. Par ailleurs, le montant est forfaitaire pour les mobil homes, à savoir 150 € par an (délibération n°95/2014 du 17 novembre 2014). Merci de transmettre vos états en mairie au plus tard le 15 janvier pour l'année précédente.

Rappel législation meublés et chambres d'hôtes

Obligation de déclaration en mairie pour les loueurs, pensez-y !

LE SAGE

Le 6 octobre 2015, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a officiellement été approuvé par arrêté préfectoral, après avoir été validé à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 16 septembre 2015 à St Benoît des Ondes.

Avant l'émergence du projet de SAGE, aucun projet ou structure en place n'avait encore fédéré les acteurs locaux autour des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques à cette échelle.

Les documents du SAGE sont aussi consultables en mairie, sur le site www.sage-dol.fr ou sur www.gesteau.eaufrance.fr.

En quoi le SAGE concerne-t-il les citoyens ? Il définit les conditions acceptables d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction d'usages. Son objectif est de satisfaire les besoins en eau de tous sans porter atteinte à l'environnement. Ainsi, les thématiques qu'il aborde nous concernent tous au quotidien : disposer d'une eau potable tout au long de l'année, déguster des produits du terroir et de la mer de qualité, pouvoir

pratiquer des activités comme la pêche à pied en Baie du Mont Saint-Michel, pêcher en rivière, se baigner ...

Chacun sait que l'eau n'est pas un bien inépuisable. De nombreuses activités économiques en dépendent fortement (agriculture, conchyliculture, activités de loisirs...). Le maintien de ces activités dépendra de la volonté de chacun à se mobiliser à travers ses actions.

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez la cellule d'animation du SAGE :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) – Pépinière d'entreprises Synergy8 – PA Les Rolandières – rue de la Rouelle 35120 DOL DE BRETAGNE Tél : 02.99.80.19.84 - contact@sage-dol.fr

La Biblioposte

un service communal

L'agence postale communale propose les services suivants :

- Dépôt et retrait d'espèces (350euros maximum) et chèque (toute opération de retrait ou dépôt de dépannage sauf les mandats)
- Vente de timbres France et export, carnet, prêt à poster, lettre suivie, emballage colissimo, chrono-post...
- Envoi de recommandé, de colissimo, de courrier suivi et de Chronopost, France et export
- Changement d'adresse
- Virement
- Retirer les avisés (lettres recommandées et/ou colissimo)

Les paiements se font en espèces, par chèque ou par carte bancaire.

Du côté de la bibliothèque :

Deux espaces sont à votre disposition : Biblioposte de Hirel et Point lecture à Vildé-la-Marine. L'abonnement est de 6 euros l'année par famille et les deux sites permettent un accès Internet.

Notre bibliothèque fonctionne avec la BDIV (Bibliothèque Départementale d'Ille-et-Vilaine) qui a l'avantage d'offrir un système de navette permettant la réservation d'un ouvrage particulier. Il suffit d'en faire part par téléphone (02.99.48.98.04), par mail à bibliotheque.hirel@wanadoo.fr ou par le biais de la page facebook de la biblioposte www.facebook.com/bibliothequehirel

A chaque navette, la liste des ouvrages reçus est disponible sur la page facebook, par mail sur demande et par affichage sur site.

Par ailleurs, des animations ponctuent l'année. 2015 a permis d'accueillir à nouveau l'auteure Noémie Vialard ainsi que l'exposition de Grégoire Solotareff, dessinateur et auteur pour enfants, proposée pendant deux mois et visitée entre autre par les élèves de l'école.

Tous les deux mois environ, un 'tapis de lecture' est programmé pour les enfants de moins de 3 ans. Cette formule est également organisée pour les élèves de maternelle de notre école. Des séances de kamishibaïs (jeu de théâtre papier) leurs sont également proposées.



Noémie Vialard, auteure bien entourée

Saint-Malo agglomération



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Collecte des déchets

A partir du 4 janvier 2016, la collecte des déchets sur Hirel évolue !

La collecte des déchets (ménagers et recyclables) est assurée par Saint-Malo Agglomération sur les 18 communes de son territoire. Depuis plusieurs années, le service collecte et traitement des déchets constate des taux de remplissage et de présentation des bacs insuffisants au regard du coût du service assuré. Parallèlement, le coût du traitement de ces déchets évolue lui aussi constamment.

Pour contenir l'évolution du coût global du service et donc la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), Saint-Malo Agglomération a fait le choix d'optimiser son système de collecte des déchets.

Outre la réduction des kilomètres parcourus qui permet ainsi de limiter le risque d'accident et l'impact sur l'environnement, cette démarche permet également d'harmoniser la fréquence de collecte ainsi que certaines consignes de dépôt de déchets sur l'ensemble du territoire.

Ce qui change au 4 janvier 2016

Le jour de collecte des déchets recyclables est modifié.

- **Les bacs à déchets ménagers (marrons) sont collectés le mercredi ;**
- **Les bacs à déchets recyclables (jaunes ou bleus) sont collectés le mardi des semaines impaires.**

Votre calendrier de collecte des déchets dans votre boîte-aux-lettres : déposé entre le 7 et le 19 décembre 2015.

Attention : tout déchet resté à côté des bacs (carton, sac, ...) ne sera pas collecté.

A retenir également !

Vos déchets verts ne sont pas tolérés dans les bacs à déchets ménagers (bacs marron) et doivent toujours être emportés en déchèterie (5 déchèteries à votre disposition dont celle de Saint-Malo qui est ouverte 6,5 j/7).

Vos encombrants doivent toujours être emportés en déchèterie. (5 déchèteries à votre disposition dont celle de Saint-Malo qui est ouverte 6,5 j/7).

Pour toute question, vous pouvez contacter notre numéro vert : Numéro gratuit depuis un poste fixe ou un mobile, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00.



Le moulin rue du bord de mer

Après des travaux de réfection, notre moulin de la Ville-es-Brune reprend du service ! Artistes et artisans pourraient même exposer de concert dans ce lieu magique entre terre et mer.

Les artisans peuvent disposer des deux premiers niveaux pour faire connaître et vendre leurs différents produits. Nos artistes peintres professionnels et amateurs sont encouragés à habiller de mille couleurs les murs blanchis à la chaux de ce moulin bord de mer.

Pour tout renseignement concernant les réservations et les tarifs, veuillez contacter la mairie le mercredi matin.

Le dernier étage accueille une exposition permanente sur l'histoire des marais, des moulins, des bancs coquilliers, de la mythique légende de la forêt de Scissy...

Avec une vue à 360 degrés sur la baie et les marais !

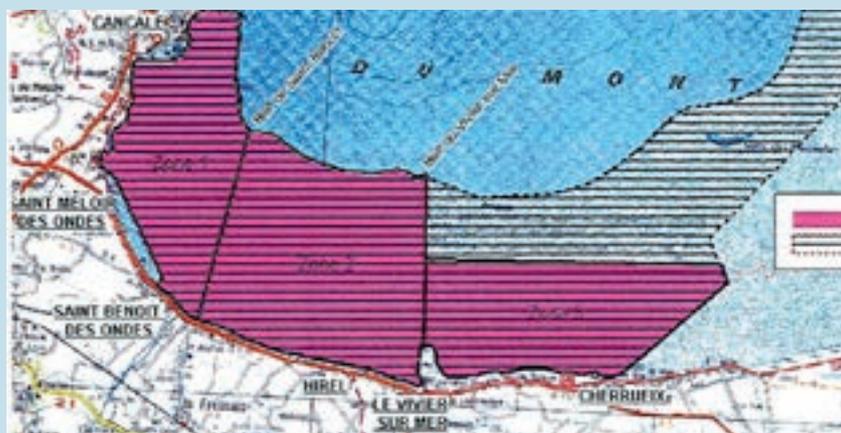


Fête du miel au moulin le 18 octobre

Rappel sur la pêche à pied de loisir

L'arrêté 2010-1596 portant sur le classement administratif du gisement de coques et de palourdes dans la Baie du Mont Saint-Michel instaure 3 zones distinctes ainsi que la mise en place d'une 'fermeture tournante' sur des périodes de 3 mois (2 zones 'ouvertes', une zone 'fermée' par alternance).

Par ailleurs, la pêche à pied professionnelle comme de loisir est autorisée uniquement de jour et elle se trouve interdite par coefficient inférieure à 50.



La zone de Hirel se situe entre le Bief de St Benoît et le Bief du Vivier. Elle correspond à la zone 2. En 2016, la pêche à pied coques et palourdes est interdite à Hirel du 1er avril au 30 juin. L'arrêté préfectoral est consultable en mairie. En outre, des arrêtés d'interdiction ponctuelle peuvent être émis par la Préfecture.

LA BAISSÉ DU PRIX DE L'EAU

Le Comité Syndical des Eaux de Beaufort s'est réuni à La Gouesnière le 25 novembre 2015 pour faire baisser le prix de l'eau sur 35 communes de La baie du Mont St Michel et de la Vallée de La Rance.

En 2016, les usagers consommant 120 m³ d'eau devraient voir leur facture annuelle baisser de 47.50 € ce qui représente 2.30 € TTC les 1000 litres d'eau.

Afin de maintenir un service de qualité, les investissements vont se poursuivre. Ainsi en 2016, 2,7 M€ vont être investis pour des travaux de canalisations et 3,5M€ vont être consacrés à la construction d'un château d'eau.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

...une résolution amiable des conflits

La conciliation, c'est simple, rapide et gratuit. Si un recours au juge vous paraît disproportionné au regard du problème (différends entre particuliers essentiellement), n'hésitez pas à saisir votre conciliateur, Monsieur Feret (06 16 28 91 00) en priorité ou M. Cardineau (06 68 53 16 31) et M. Fromont (06 48 77 61 84) :

- en écrivant au Tribunal d'instance, 1 place St Aaron, 35400 Saint-Malo
- en prenant rdv par téléphone. Le conciliateur vous précisera le lieu de sa permanence : espace Bougainville à Saint-Malo ou Mairie de Cancale le 1er jeudi du mois pour M. Feret, 3ème mercredi du mois (après-midi) pour M. Cardineau, 4ème mercredi du mois (après-midi) pour M. Fromont.

ASSOCIATIONS

Chaque association dispose d'un quota de 5 débits de boisson temporaires par an, déclaration à faire en mairie. Penser également à déclarer les ventes au déballage (braderies, vide-greniers).

Notre école Le Long Sillon



M. Chesnaud,
M^{me} Desbois,
M^{me} Haugeard,
M^{me} Boudet,
M^{me} Eono

Différents projets sont menés tout au long de l'année au sein de l'école mais également en dehors. Ainsi, l'ensemble des classes de l'école est allé au festival des Gallo-pins pour assister à la représentation des « Malheurs de Sophie » (pour les maternelles et les CP) et au spectacle « Aux pieds de la lettre » (pour les CE et CM).

Pour l'année 2015-2016, une convention a été passée avec l'association Cinéjeunes pour les classes de CE et de CM. Ils assisteront aux projections, en classe, de quatre films dont le thème, décidé cette année, est « Sans mot dire ».

Chaque projection est suivie de l'intervention (1h) d'un animateur qui permettra d'affiner la compréhension du film.

En décembre, les élèves ont vu le film « Amazonia » ; en Janvier, ce sera le « Le garçon et le monde » ; en mars

les élèves visionneront « Minuscule, la vallée des fourmis perdues ». Enfin, pour conclure cette année de cinéma, les élèves découvriront le film de Charlie Chaplin « Les lumières de la ville ». La classe de maternelle ira quant à elle au cinéma de Cancale comme les années précédentes. La classe de GS/CP bénéficiera de l'intervention d'une professionnelle du Conservatoire de Musique de Saint-Malo en lien avec le projet mené au sein de la classe par Madame Boudet – « Autour du monde ».

Pour tout renseignement, le directeur se tient à votre disposition lors de sa journée de décharge le jeudi.



Projet 'Droits de l'Enfant'



Hirel est une des trois écoles du département retenues pour la journée de laïcité à Cesson Sévigné, temps fort voulu par le Ministère de l'Éducation. Bravo aux élèves d'avoir été sélectionnés !

Le SIAJE



Le SIAJE (Service Intercommunal Animation Jeunesse Enfance) est une structure intercommunale qui a pour objet de promouvoir et de développer les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire des communes de Hirel, La Fresnais et de Saint Méloir des Ondes. Ses actions sont les suivantes :

L'Accueil de loisirs petite enfance et enfance, accueil des enfants en journée ou demi-journée avec ou sans repas à partir de 2 ½ ans le mercredi et les vacances scolaires à Saint Méloir des Ondes. Des navettes au départ de Hirel sont proposées. Des animations sportives, manuelles, culturelles sont proposées aux enfants. Programme des prochaines vacances sur le site internet du SIAJE. Tarif en fonction du quotient familial.

L'Accueil et projets jeunes pour les pré-ados et ados à partir de 10 ans. Sont proposés des animations sportives et

culturelles et sorties pendant les vacances scolaires, des camps d'été, des projets culturels.

La Ludothèque, un espace jeu destiné aux assistantes maternelles et aux parents sur la commune de La Fresnais et St-Méloir des Ondes les lundis et mardi de 9h30 à 11h30. Des animations d'éveil y sont proposées. Le tarif est de 20 €/an.

Le Centre d'Initiations Sportives, qui s'attache à faire découvrir, tout au long de l'année, différents sports aux enfants.

Et ce sont aussi les Ateliers lors des Temps d'activités Péri-scolaires, et les Conseils municipaux des enfants.

Plus d'informations sur le site internet du SIAJE :

<http://sivu-le-siaje.e-monsite.com/>

Contact : Aurélie Bauer, coordinatrice 06 30 86 07 76



Les Temps d'activités Péri-scolaires ou TAP

Les TAP instaurés à la rentrée 2014 ont été reconduits sur le même modèle horaire, les mardis et vendredis de 14h45 à 16h30. Ils sont gratuits et non obligatoires.

Les élèves sont répartis en 4 groupes et se voient proposer tout au long de l'année des activités variées tels que des animations vitaminées 'multisports' ou char à voile, des initiations à la création avec des arts visuels et des activités manuelles, du chant, la diversité d'une ludothèque, l'originalité du théâtre ou encore du cirque !



Initiation aux arts du cirque, équilibre et sensations !



Sur le sable...



Atelier animaux pour les petits

Restaurant scolaire

Service communal de cantine scolaire



Garderie

La garderie est un service communal proposé matin et soir dans les locaux de l'école. Le service est assuré le matin de 7h15 à 8h45, l'après-midi de 16h30 à 18h45 ainsi que le mercredi de 12h15 à 13h. L'inscription se fait sur place et le tarif est de 1.30 euros par présence.

Ludothèque : un service communal créé en 2015

La ludothèque se définit comme un espace dédié au jeu mais elle constitue aussi un lieu de rencontre intergénérationnel. Elle est ouverte à tous, enfants et adultes ! C'est aussi un lieu d'animation autour du jeu et du jouet... pour ouvrir les portes de l'imaginaire.

Notre ludothèque vous accueille les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30, salle des associations au-dessus de la biblioposte, rue des Tourailles.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les enfants de plus de 8 ans pourront être accueillis non accompagnés mais restent sous la responsabilité des parents.

Parents, assistantes maternelles, grands-parents...

Venez nombreux partager, échanger, jouer dans un lieu coloré et chaleureux !

Vous y trouverez des jeux d'éveil, d'assemblage, d'imitation, mais aussi des 'grands' jeux, des jeux en bois, des jeux de règles..... Passez-y, vous serez sûrement conquis !

Jouets et couleurs à disposition



Une ludothèque municipale pour tous



Club de l'amitié

La diffusion du bulletin municipal est un excellent moyen pour faire part aux habitants de ce que le Club peut apporter aux retraités et aussi à d'autres. Moments chaleureux de rencontres et de convivialité permettant de se distraire sagement.

La bonne humeur y est toujours présente lors des réunions bimensuelles qui regroupent une soixantaine d'adhérents. Les activités y sont variées (belote, tarot, scrabble, triominos, travaux manuels, gai savoir,), chacun peut y trouver son bonheur. Agréables moments de partage qui permettent de rompre la solitude.

L'effectif est resté stable en 2015 avec 178 adhérents et la porte est ouverte à tous, n'hésitez pas à nous rejoindre. Une bonne équipe de responsables met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement des activités.

Des sorties d'une journée sont organisées et quasiment chaque année, un voyage d'une semaine. 2015 a vu 29 personnes partir du 27 septembre au 4 octobre pour une croisière en Méditerranée. Chacun est revenu ravi.

Créé en 1975, le Club a donc 40 ans d'existence. Pour marquer cet anniversaire, c'est autour d'un repas festif que 165 convives ont fêté l'évènement. Monsieur le Maire et son épouse et les Abbés Cado et Lecomte étaient parmi les invités.



Discours des 40 ans

Ainsi, le 18 octobre, sur le thème de la mer, le Club a célébré ses 40 ans. Les Compagnons de la Rance ont su animer cet après-midi de fête par des refrains entraînants.

Tous les artisans de cette journée doivent être chaleureusement remerciés. L'assistance a su les ovationner. Ce fut une journée mémorable.

Merci à Monsieur le Maire de Hirel et à son Conseil Municipal pour la subvention annuelle.

Meilleurs vœux à tous les lecteurs de ce bulletin et longue vie au Club.

Comité des fêtes d'Hirel

Voici un résumé des manifestations de 2015.

- Samedi 4 avril : la jeune population et les parents étaient invités sur le complexe sportif pour la cueillette des œufs de Pâques. Une grande quantité d'œufs cachés et une joyeuse ribambelle en quête de chocolats ! Sacs plastiques et paniers ont été vite remplis !
- Dimanche 31 Mai : tous les bénévoles du Comité des Fêtes se sont retrouvés sur le parcours du Marathon de la Baie du Mont Saint-Michel. Après le passage des Marathonniens, les bénévoles se sont retrouvés salle des Associations où les commentaires ont été échangés autour d'un verre de l'amitié.
- Dimanche 2 Août : Vide-Grenier dans le bourg, temps magnifique, les étals plus nombreux que les autres années et bien pourvus ont drainé un public intéressant autant qu'intéressé. Ce fut un beau succès, de même que les Moules-Frites et galettes-saucisses.



«Danse en ligne sur un air de Country !»

- Le 19 septembre nous avons organisé une Soirée Country (repas qui a obtenu un grand succès tout en dansant Mr Jacky nous initiant à la danse Country) suivi d'une tombola. Ce fut une sacrée Soirée !
- Samedi 24 Octobre : la fête d'Halloween, petits et grands dans un tourbillon de Sorcières et de Fantômes à la recherche de bonbons !!
- Samedi 19 Décembre : passage du Père-Noël, vin chaud, chocolat chaud et crêpes etc...



«La croisière s'amuse !»

Toutes vos Associations

Associations	Président	Téléphone
A.I.C.A association de chasse	M. JEHAN Michel	02 99 46 06 60
Agir pour tous	M. DERRIEN Frédéric	06 61 14 86 10
Amicale cyclo Vildé Hirel	M. ROYER Jean-Pierre	02 99 80 87 28
APE (association parents d'élèves)	Mme. BERNA Stéphanie	06 59 19 82 74
APU Paysagistes	M. SAUVEE Stéphane	02 99 48 92 86
Cerf Volant Club Celtique	Mme BONNAUD Gwenaelle	06 26 37 06 14
Club de l'Amitié	M. DAVY René	02 99 58 72 01
Comité des fêtes de Hirel	Mme LEMERCIER Françoise	02 99 73 88 12
Comité des fêtes de Vildé	M. GASNIER Jean-Pierre	02 99 20 04 49
Cuir et Chrome	M. FONTAINE Michel	06 50 25 30 53
Gym loisirs	Mme LESENECHAL Béatrice	06 77 93 45 65
HIREL Force 5	M. LEROY Gérard	06 13 81 45 42
Hirel Tennis Loisirs	M. RENARD Jean-Marie	06 62 17 82 98
Le Chatelier	M. SORRE Joël	02 99 58 76 64 (Mme Lejeune)
Tennis Club Hirel La Fresnais	M. LEMAIRE Christophe	06 10 33 44 06
U.N.C. - A.F.N. - Anciens Combattants	M. LECHARPENTIER Pierre	02 99 48 96 09
Union sportive de la Baie (foot)	M. LASSAIRE Eric	06 89 75 36 12

Hirel UNC - AFN

La section compte 22 membres adhérents dont 4 veuves d'anciens d'Algérie. L'assemblée départementale s'est déroulée le 13 septembre 2015 à Cesson Sévigné. Cent vingt-sept personnes ont assisté à la soirée potée le samedi 27 mars 2015. Comme les années précédentes, la section a commémoré les armistices du 8 mai et du 11 novembre.



Hommage

Le 8 mai, les sections des anciens combattants de Hirel, La Fresnais, La Gouesnière, Saint Benoît des Ondes et Saint Méloir des Ondes, ont assisté à la cérémonie religieuse en l'Église de Hirel, accompagnées par la Fanfare Saint Maurice de La Fresnais.



Comité des fêtes de Vildé-la-Marine

Une belle année !

Le bureau du Comité des fêtes de Vildé la Marine renouvelé en mars 2015 a souhaité redonner vie aux manifestations qui, par le passé, ont renforcé les liens sociaux et affectifs entre les habitants et contribué à la notoriété de notre village. Ainsi ont été organisées, pour le plaisir des habitants, la satisfaction des exposants et visiteurs, la fête des plantes et de la nature le 26 avril, la fête des moules le 12 juillet, la célébration de la Saint Louis le 29 août.

L'ensemble de ces manifestations a connu un franc succès. Visiteurs et participants ont unanimement témoigné de leur satisfaction et souhaité de prochaines rencontres.

Afin de remercier les bénévoles (plus de 80) qui toute l'année œuvrent pour la réussite des activités, le Comité des fêtes les a conviés à une soirée récréative le 16 octobre.

Pour contribuer à ce que nos personnes âgées passent de bonnes fêtes de fin d'année, un colis de douceurs leur a été offert.

L'assemblée générale du Comité se réunira courant janvier. Vous êtes

tous cordialement invités à venir nous rencontrer et à exprimer vos attentes et souhaits.

Le bureau du Comité des fêtes de Vildé la Marine vous présente ses vœux les plus chaleureux pour cette année nouvelle.

Le Président, Jean Pierre GASNIER

Animation fanfare lors de la fête des plantes dans le bourg



Association de Parents d'Elèves



L'Association des Parents d'Élèves de l'école Le Long Sillon de Hirel a pour but de récolter des fonds afin de financer des sorties scolaires, l'achat de matériel éducatif pour les élèves.

Pour cela l'APE a participé à diverses manifestations tels que : le marché de Noël, la fête du Printemps avec sa tombola, son défilé de vélo fleuris et sa calèche, le vide grenier au Moulin de La Ville-Es-Brune. Enfin, l'année 2014/2015 s'est clôturée avec la fête de l'école.

Cette nouvelle année scolaire débute avec l'élection d'un nouveau bureau qui a toujours le même credo : « se mobiliser pour les enfants ». Nous espérons vous compter nombreux cette année. Nous tenons à remercier toutes les personnes s'étant impliquées de diverses façons tout au long de l'année lors des manifestations.

Stéphanie BERNA, Présidente



Le bureau



Fête des vélos fleuris



Traditionnelle fêtes des moules sur la grève

Gym Loisirs d'Hirel

Nouvelles activités de 3 à 99 ans le pari est Gagnant pour la Gym Loisirs : 'Cuisses Abdos Fessiers' et 'Bien Etre Séniors'. Après une année en berne au niveau des enfants, nous redémarrons avec l'envie de vous faire plaisir avec de nouvelles activités. En septembre, le CAF (Cuisses Abdos Fessiers) a eu un tel engouement que nous avons ouvert un autre cours. Une nouvelle animatrice pour les petits et pour les plus grands, Alexandra avec la Zumba est également victime de son succès ! La Gym Loisirs a écouté nos aînés et depuis le 13 octobre, le mardi matin à 11h à la salle des fêtes de Hirel, une activité adaptée à leur rythme est née pour une meilleure santé, une meilleure condition physique, une amélioration de posture, d'équilibre, un renforcement des muscles et des os, de la détente et un maintien de l'autonomie.

La Gym Loisirs est une association active composée de 150 adhérents ; elle vous propose régulièrement de nouvelles activités à des prix très compétitifs, avec des forfaits familles et les coupons sport sont acceptés. On peut s'inscrire toute l'année.

ACVH Amicale Cyclo Vild'Hirel

Année 2015 et prévisions 2016

Comme chaque année maintenant, l'année a été marquée par la participation de notre club à toutes les organisations cyclos des clubs environnants avec des sorties de 60,80 et 100 kms. Nous avons répondu présents aux invitations des clubs de Pleine-Fougères, Cancale, St Père, Pleurtuit, Saint Jean des Guérets, St Malo (TIMAC), La Richardais, Pleslin-Trigavou... Le reste de la saison a été ponctué par des sorties de 45 à 75 km le dimanche matin avec un départ à 9 heures place de la mairie.

Au programme pour l'année 2016 :

En 2016, notre rallye s'effectuera le 10 avril au départ de la salle des fêtes de la commune avec trois parcours de 30, 55 et 85 kms environ pour les circuits route ainsi qu'une sortie marche nordique proposée par l'association Gym Loisir.

Une nouveauté cette année, destinée aux vététistes, puisque nous proposerons également un ou deux circuits VTT afin de compléter notre offre auprès des amateurs de vélo.

Nous lançons donc un appel à celles et ceux qui souhaiteraient nous accompagner dans la mise en place de ce projet ou bien encore pratiquer cette discipline au sein de l'Amicale Cyclo qui nous le rappelons est affiliée FFCT (Fédération Française de Cyclo-Tourisme). Toute bonne volonté sera la bienvenue.

Si la météo est clémente, nous pensons pouvoir rassembler environ 200 personnes au départ de ce rallye.

Si vous aimez le vélo, si notre projet vous intéresse, alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour contacter ACVH

JP ROYER 0616845393 A THEBAULT 0299808455

E mail : acvh@orange.fr



Gym sénior pour garder la forme

L'objectif essentiel : se faire plaisir, prendre du temps pour soi, en vous proposant des activités de proximité pour tous les âges : CAF, TONICS, Zumba, Ping-Pong, Marche Nordique, Bien Etre Séniors, RELAX.

Merci à tous les adhérents, aux membres du bureau et aux élus qui contribuent à la pérennisation des associations sur la commune.

Sportivement, Mme Lesénéchal Béatrice, Présidente

Renseignement

Béatrice 0677934565 et Paul pour la Marche Nordique au 0638741500 ou par Email : gymloisirshirel@gmail.com

Vive le tennis de table



De la souplesse et de la jeunesse



Cuir et Chrome

L'année 2015 a été riche en événements, tout d'abord, le Rallye moto du 19 avril où nous avons réuni près de 80 personnes, le week end de la Pentecôte 23 & 24 Mai avec soirée le samedi, balade moto le dimanche matin, animation toute la journée sur le site.

Sans oublier diverses balades aux œuvres caritatives entre autres: Sable d'or (association des commerçants), Mortain (sortie de l'association), Bazouges (Pour les enfants handicapés de la commune), Rennes (La Cordée Bleue pour les enfants de l'Hôpital-Sud), Saint Thuriel (pour Enorat 5 ans), et enfin clôture de la saison le 11 octobre.

En espérant que l'année 2016 sera aussi enrichissante que 2015.

Michel FONTAINE.





Hirel Force5

L'association Hirel Force 5 a été créée le 16 juin 1992, son but est la protection et la mise en valeur du littoral de Hirel Vildé la Marine.

HF5 a organisé pendant plusieurs années le nettoyage de la Baie du Mont Saint Michel de Cancale à Chapelle Sainte Anne en y associant les huit communes du littoral.

Le dernier week-end d'octobre, avant la grande marée, en me promenant sur les bancs coquilliers de Vildé la Marine et de la Quesnière; j'ai pu constater la présence de dizaines de poches à huîtres et autant de sabots utilisés en bas de pieux mytilicoles!

Ceci prouve qu'il faut toujours être vigilant! Conformément à la convention du 21 mars 2012 (partenariat établi entre le Conseil général d'Ille-et-Vilaine et le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord pour une gestion intégrée des activités conchylicoles), Hirel Force 5 prendra attache avec les responsables du collectif syndical conchylicole pour qu'il demande à l'A.R.E.P d'effectuer un nettoyage après la marée de fin octobre.

Hirel Force 5 demeure vigilante : Le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM), la Voie Verte ou encore les périmètres de protection autour du Mont Saint Michel.

En ce qui concerne le PPRSM, nous suivons avec intérêt les diverses manifestations ou actions des 22 communes concernées ainsi que de l'ADEPT, quelques remarques peut-être: la laisse de mer est toujours la même; aux grandes marées, la mer atteint toujours le bas de digue et lors des tempêtes du début d'année 2014, les bancs de sable ont beaucoup travaillé.

Quant à la Voie Verte, nous pouvons constater qu'à chaque grande marée elle est recouverte.

Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour l'année 2016.

Contact : Hirel Force 5 Les Grands Chemins 35120 HIREL

Tél : 0613814542 & hirelforce5@club-internet.fr

Gérard Leroy, Président.



Activités prévues pour 2016 :

Mis à part les entraînements hebdomadaires ainsi que les rencontres du week-end :

le mercredi 3 février : chandeleur, soirée crêpes à l'espace jeunes

le samedi 28 mai : finales de coupes U11 et U13

le lundi 19 décembre : 4^e édition du tournoi de Noël, salle des sports



Hirel Tennis Loisirs

L'association « Hirel Tennis Loisirs » compte aujourd'hui 24 membres. Tournée vers le tennis loisirs, chaque personne peut jouer à son rythme. Cette année, grâce à l'investissement de la mairie, le court a été entièrement rénové et des coupe-vent ont été installés sur le pourtour suite à l'enlèvement des thuyas. Le club a pris en charge le remplacement du filet.

Nous organisons quelques activités chaque année :

Une journée « porte ouverte » (enfants et adultes) qui malheureusement a été annulée cette année faute de participants. Une journée « tournoi interne » avec barbecue le midi où tous les adhérents peuvent participer, même les débutants. Ce fut également l'occasion d'inaugurer le court en invitant la mairie à un pot de l'amitié en fin de journée.

Au mois de janvier, une soirée 'galettes' permet d'élire la reine et le roi de la nouvelle année tennistique.

Cette année quelques adhérents de notre association ont pu participer au tournoi interne organisé par le club Hirel /La Fresnais.

L'adhésion est de 30 euros pour une année de janvier à décembre.

Cette somme est dégressive pour les membres d'une même famille avec des enfants de moins de 16 ans.

Pour l'usage du court, contacter le café/tabac SUN AND SEA ou Mr DUFAIT, 8, rue du Domaine.

Pour vous inscrire vous pouvez contacter : Jean Marie RENARD au 06 62 17 82 98 Michel RAIMOND au 06 62 47 79 08



USB Union Sportive de la Baie

Depuis sa création en juin 2013, l'Union Sportive de la Baie, fruit de la fusion entre les clubs de l'ESCC La Fresnais/Hirel/Le Vivier et de l'US St Benoît des Ondes, connaît un vrai succès comme l'atteste le nombre de licenciés qui ne cesse d'augmenter au fil des années.

En effet, ce ne sont pas moins de 120 enfants de 5 à 17 ans inclus qui se retrouvent tous les mercredis après-midi sur les terrains de football de La Fresnais pour y effectuer un entraînement d'une heure trente environ sous la responsabilité d'Eric Lassaie et Anthony Friteau, respectivement Président et Trésorier de l'association.

Assistés par Baptiste Prunier et Flavien Sorre, jeunes entraîneurs U17 prometteurs, mais aussi par 5 ou 6 jeunes des catégories U15 et U13 toujours heureux de pouvoir donner un coup de main, ils proposent un entraînement de qualité où chaque enfant apprend à jouer au football tout en s'amusant avec discipline et sérieux.

Par ailleurs, tous nos jeunes joueurs ont l'occasion ensuite de se « mesurer » chaque samedi à d'autres enfants issus d'autres club sous forme de plateaux le

samedi matin pour la catégorie U7 ou de rassemblements le samedi matin pour la catégorie U9 (les prochains auront lieu à La Fresnais les 23 janvier et 12 mars 2016). Sans oublier les matchs de championnat ou de coupe pour nos U11, U13, U15 et U17. Nos équipes U11A, U13A et U15 sont actuellement premières de leur championnat respectif et accéderont donc aux niveaux supérieurs dès janvier ! Un mot également de l'équipe senior qui évolue en District 2. Leurs matchs ont lieu le dimanche au stade de Saint Benoît et leurs entraînements se déroulent tous les mercredis et vendredis soir au stade de La Fresnais. L'équipe vétérans, quant à elle, joue le vendredi soir au stade de Saint-Guinoux.

Nous remercions tous les bénévoles qui entourent le club et donnent un peu, voire beaucoup, de leur temps et sans qui vos enfants, nos enfants, ne pourraient avoir la chance de pratiquer ce sport merveilleux qu'est le football dans leurs communes.

N'hésitez-pas à vous connecter: <http://www.facebook.com/ESCClafresnais> ou <http://usb-foot.e-monsite.com/>

Contact:

Eric Lassaie, Président et responsable jeunes : 06 89 75 36 12

Gérard Martin, Secrétaire, Tél : 02 99 58 61 73

Anthony Friteau, Trésorier et responsable séniors, Tél : 06 07 71 77 47

Album photos 2015



Représentation assurée par des élèves-acteurs de CM2 participant à l'activité théâtre TAP



Séance du Conseil Municipal des Enfants (CME) 2015-2016



Fête des bébés, cadeaux de bienvenue et tous nos vœux de bonheur



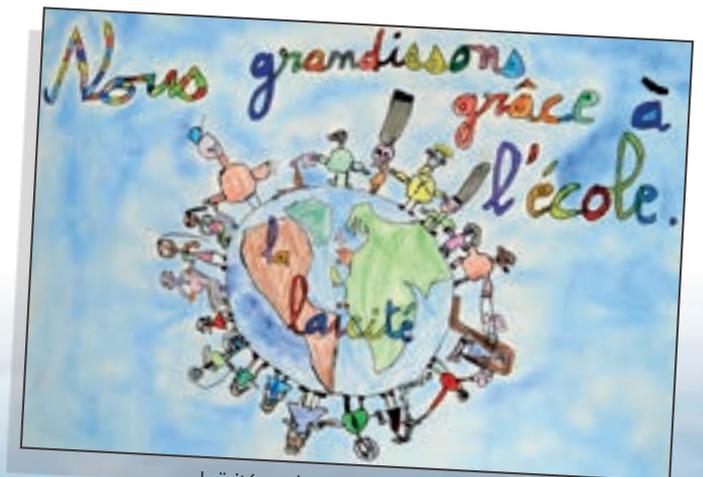
Nouveaux élus en herbe du CME



Convivialité et gourmandise lors du traditionnel repas du CCAS pour les aînés



Cérémonie colorées pour les maisons fleuries 2015



Laïcité, un beau projet d'actualité

Pour contacter la mairie :

Mairie de Hirel

2, rue des Ecoles 35120 HIREL

Tél. : 02 99 48 93 93 - Fax : 02 99 48 93 99

www.commune-hirel.fr - mail : mairie.hirel@wanadoo.fr

"Pour profiter toujours plus de la grève !"

